



**Allocution d'ouverture du Président de la Collectivité Territoriale de
Martinique, Alfred Marie-Jeanne
Présentation du bilan d'étape du STDEII
Schéma Territorial de Développement Economique,
d'Innovation et d'Internationalisation
Mardi 30 avril 2019, 9h30 Palais de Congrès de Madiana**

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs, les Elus, les Partenaires, les
Collaborateurs
Mesdames et Messieurs.

C'est à un bilan d'étape de l'exercice de planification stratégique que nous avons décidé de mener ensemble, que je vous convie aujourd'hui.

L'avènement de la nouvelle institution, la Collectivité Territoriale de Martinique, nous oblige tous.

Et c'est ainsi qu'a été lancée l'élaboration d'un document stratégique unique, à dimension prospective. Ce document a pour but d'appréhender l'ensemble des enjeux qui mobilisent la Martinique d'aujourd'hui, je veux parler du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique, le PADDMA.

Et le Schéma Territorial de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (STDEII) en constitue le volet économique.

De manière évidente et prioritaire, s'imposent à nous la prise en compte des dysfonctionnements socio-économiques qui continuent à neutraliser les effets des politiques publiques sur les territoires les plus fragilisés et les couches de population les plus démunies.

De même, il était plus que sensé de rechercher des solutions, aux nuisances induites de toutes sortes, portant atteinte à l'environnement et aux écosystèmes.

Résumons-nous, l'objectif visé est la construction d'un **modèle, porteur de développement et d'innovation, dans le cadre d'une plus grande solidarité sociale, d'un meilleur équilibre territorial, et de la préservation de l'environnement.**

Dans cette perspective, nous ne saurions rester indifférents aux grandes tendances internationales, dans un monde qui mute quotidiennement.

C'est pourquoi le Schéma n'est ni neutre, ni démesurément ambitieux. Il est évolutif pour s'adapter aux circonstances et à tous les enjeux.

L'engagement de chacun est donc requis pour ajuster les objectifs et adapter les moyens, chemin faisant.

Le STDEII est un document partenarial, regroupant l'ensemble des acteurs économiques et financiers.

Nous avons choisi, au-delà même des exigences imposées par la Loi, de le décliner en **un Plan d'Actions**, pour apporter des réponses opérationnelles aux urgences économiques, sociales territoriales et environnementales.

Chaque partenaire a pris sa part dans la mise en œuvre de ce Plan d'Actions et je les remercie.

Avec ses opérateurs financiers que sont l'Agence Française de Développement (AFD), la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDC) et la Banque Publique d'Investissement (BPI), l'Etat est un interlocuteur permanent.

Dans un contexte marqué par les contraintes financières, il nous a fallu innover et déployer des nouvelles formes d'accompagnement.

Les EPCI, et je les remercie, ont apporté compétences et ressources, sur leur territoire respectif, tant en matière d'aides aux entreprises, qu'en insertion des populations les plus fragiles, et en animation touristique.

Les Chambres consulaires ont été les relais de la CTM, auprès de leurs ressortissants. Elles apporteront par ailleurs dans un contexte de vieillissement, une attention toute particulière à la transmission-reprise. Et, dans la dynamique souhaitée d'ouverture au monde, un soutien efficace pour le développement à l'international des entreprises.

Mesdames et Messieurs,

Tout au long de notre rencontre d'aujourd'hui, le partenariat et la mise en cohérence seront mis en exergue ; car ils constituent le socle des politiques publiques sur lequel doit s'ériger la Martinique de demain.

Merci de votre écoute

Mèsi Anpil, Mèsi Anchay

Alfred MARIE-JEANNE

Président de la Collectivité Territoriale de Martinique